

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit d'une délibération pour présenter les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de gestion du Conservatoire de Lyon qui, je vous le rappelle, est une action commune entre le Département, la Ville de Lyon et bien sûr, le Conservatoire, dont nous avons finalisé les derniers textes.

La Commission a donné un avis favorable.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, je profite de l'intervention précédente de mon Collègue Christophe Geourjon, je n'avais pas prévu de parler de ça mais l'occasion est trop belle : je trouve que c'est intéressant que notre Collègue Christophe Geourjon apporte ce débat au sein du Conseil municipal, notamment sur le Musée des Confluences car au Conseil Général, nous avons très peu l'occasion de parler de cela et ce, depuis plusieurs mois.

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon est un grand lieu de débats !

M. RUDIGOZ Thomas : Tout à fait, c'est ce que je voulais souligner. Et peut-être lors de la prochaine séance du Conseil Général, je regarde mes Collègues conseillers généraux, Gilles Buna et Najat Vallaud-Belkacem, comme je connais la proximité politique de Christophe Geourjon et de son Groupe avec Michel Mercier, Président du Conseil Général, peut-être qu'on aura un scoop lors de cette séance publique du Conseil Général avec une annonce du Président pour trouver un nouveau lieu d'implantation du Musée.

Je reviens au sujet du jour concernant les nouveaux statuts du Conservatoire. Avec Georges Képénékian et d'autres collègues, nous siégeons au Comité syndical. Lors de la dernière séance du 23 novembre, nous avons eu l'occasion de voter ces nouveaux statuts qui demandaient à être, pour certains, bien dépoussiérés et puis, nous avons aussi confirmé la clef de répartition justement entre le Conseil Général et la Ville de Lyon, donc un effort à noter des deux Collectivités sur ce Conservatoire de musique régional avec 6,6 M€ pour la Ville de Lyon et 1,6 M€ pour le Conseil Général. A cela, il faut ajouter la valorisation locative des locaux qui appartiennent à la Ville de Lyon et qui sont donc prêtés gracieusement au Conservatoire, ce qui représente presque 800 000 euros.

Cet effort sera maintenu avec une augmentation d'1,5% tous les ans jusqu'en 2012. Donc c'est un effort notoire. Je profite de ce rapport pour souligner par contre (nous en avons discuté lors du Comité syndical) le désengagement de l'Etat par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles car si nous, nous augmentons d'1,5% chaque année, l'Etat va baisser de 5 % dès l'année 2010 et malheureusement, on peut

craindre qu'il n'y ait un désengagement progressif du Ministère de la Culture.

De la même façon, nous avons quelques interrogations sur la volonté du Rectorat sur la localisation des classes CHAM (classes à horaires aménagés musique et danse) dont 80 %, voire 90 % de leur enseignement se fait au niveau du Conservatoire de la rue Monseigneur Decourtray. Cela pose un problème de locaux pour la direction actuelle du Conservatoire puisque M. Jacquon, le nouveau directeur, qui a un grand nombre de projets à développer dans ce Conservatoire, a insisté sur les besoins en matière de salles. Il faudra donc que le Rectorat prenne à un moment donné ses responsabilités pour dire si on a de nouvelles implantations pour ces classes à horaires aménagés musique et danse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)